

PETIT MEMENTO DES AIDES SOCIALES servies par les CCPAS aux Français résidents à l'étranger. CONDITIONS ET MODALITES (règles générales)

	Français inscrits au registre								Français non inscrits ou détenus
	Tous				Handicapés				
Conditions et modalités	Allocation de solidarité (AS) ou PAC ¹	Allocation à durée déterminée (ADD) ou PAC ¹	Secours mensuel spécifique enfant (SMSE) ¹	Secours occasionnel (SO)	Allocation Adulte handicapé (AAH) ou PAC ²	Allocation Enfant handicapé (AEH)	Aide continue (AC)	Aide discontinue (AD)	Aide exceptionnelle (AEX)
Nationalité française	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Inscription au registre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Handicap	Non	Non	Non	non	A 80 % minimum	A 50 % minimum	Oui	Oui	N on
Age	+ 65 ans ou + 60 ans si incapacité de travailler	Majeur (selon la loi française donc plus de 18 ans)	Mineur (selon la loi française donc moins de 18 ans)	Sans condition d'âge	Plus de 20 ans	Moins de 20 ans	Sans condition d'âge	Sans condition d'âge	Sans condition d'âge
Revenus	Inférieurs au taux de base	Inférieurs au taux de base	Inférieurs au taux de base	Inférieurs au taux de base	Inférieurs taux de base (+AC ou AD le cas échéant)	Sans condition de ressource	Idem allocation handicapé AAH ou AEH	Idem allocation handicapé AAH ou AEH	Inférieur au taux de base
Montant	Taux de base	Inférieur ou égal au taux de base	Généralement 1/8 ou 1/4 du taux de base, maximum ½ taux	Normalement inférieur au taux de base	taux de base (+AC ou AD le cas échéant)	Taux selon pays de résidence (+AC ou AD le cas échéant)	De 130 € à 170 € selon les pays	De 50 à 100 € selon les pays	Normalement inférieur au taux de base
A déduire	Revenus + abattement logement + aide locale le cas échéant	Revenus + abattement logement + aide locale le cas échéant		Revenus + abattement logement + aide locale le cas échéant	Revenus + abattement logement + aide locale le cas échéant	Autres aides perçues au titre du handicap	Idem allocation handicapé	Idem allocation handicapé	Revenus + abattement logement + aide locale le cas échéant
Périodicité	mensuelle	Mensuelle, pour 6 mois maximum	Mensuel	Aide ponctuelle	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle	Aide ponctuelle
Condition particulière	Entre 60 et 65 ans : inaptitude au travail constatée par le médecin conseil du poste, certificat à l'appui	Non cumulable avec une autre allocation mensuelle versée par le CCPAS (AS, AAH, AEH) ; si demande d'un couple de Français, attribution à 1 seul conjoint	Peut concerner enfants orphelins ou abandonnés ; différent d'une allocation familiale ; impératif utiliser tous les recours pour obtention pension alimentaire ; modulable en fonction situation enfant ; ne couvre ni protection sociale ni frais pris en charge par les bourses	Pour frais d'obsèques sur place Français indigent : maximum 750€ (contacter CDC puis attendre décision CDC ET accord DFAE)	Carte d'invalidité à 80 % (dossier médical pour demande de carte d'invalidité à remplir par médecin conseil du poste)	Carte invalidité 80% ou notification incapacité permanente d'au moins 50 % (dossier médical pour demande de carte d'invalidité à remplir par médecin conseil du poste)	Mention sur carte d'invalidité : « besoin accompagnement » « tierce personne » ou « cécité »	Certificat médical médecin conseil du poste attestant besoin d'accompagnement de façon discontinue ou/et dépenses médicales importantes	Pour frais d'obsèques sur place si Français indigent : maximum 750 € (contacter CDC puis attendre décision CDC ET accord DFAE)
Autorisation préalable	OUI : accord de la CCPSFE ³ pour toute nouvelle demande	OUI : accord de la CCPSFE ³ ou FAE/SFE/ESA si demande après notification budget	OUI : accord de la CCPSFE ³ ou FAE/SFE/ESA si demande après notification du budget	En théorie NON (aides prévues par les instructions) ; en pratique OUI (montants importants ou hospitalisation lourde, billet d'avion)	Oui – accord CCPSFE ³ pour toute nouvelle demande	Oui – accord CCPSFE ³ pour toute nouvelle demande	Oui – accord CCPSFE ³ pour toute nouvelle demande	Oui – accord CCPSFE ³ pour toute nouvelle demande	Idem SO + obligatoire pour les détenus : FAE/PDP/PCDD
Renouvelable	OUI	NON, y compris d'un an sur l'autre	OUI avec l'accord de la CCPSFE ³	En théorie NON sauf cas particulier	OUI	OUI	OUI	OUI	En théorie NON sauf cas particulier

¹ = Prestation d'assistance consulaire (pays de l'UE et de l'AELE hors nouveaux états membres) ² = Aide à l'enfance en détresse ³ = commission permanente pour la protection sociale des Français de l'Etranger